BERNARD

DE SAINTES,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

A LA

CONVENTION NATIONALE

FRC.t. 2837
Case FRC 14534

Il eſt à croire que mes réclamations ne ſont pas parvenues au comité de sûreté générale, car d'après le pouvoir que lui a donné la Convention, & l'expoſé de ma ſituation atteſtée par des certificats de médecin; ce comité n'auroit pas eu l'inhumanité de me condamner, par ſon ſilence, à périr miſérablement dans une priſon, quand les ſoins domeſtiques & les careſſes de mes enfans pourroient me rappeler à la vie; quand d'autres repréſentans ont obtenu ce ſoulagement.

Je ſuis donc obligé, pour éviter les infidélités des commiſſionnaires ou l'inadvertance des commis prépoſés à la recette des paquets, de faire connoître à tous les membres de la Convention nationale par la voie de l'impreſſion, les pièces qui commandent à leur humanité & à leur juſtice, de rendre, pour un père de famille très-malade, un décret ſemblable à celui prononcé en faveur de Robert Lindet.

THE NEWBERRY LIBRARY

Premier certificat de Médecin.

» Je soussigné, Médecin en chef des prisons & mai-
» sons d'arrêt, certifie que le citoyen Bernard de Sain-
» tes, détenu en la maison des Quatre-Nations, est
» attaqué d'obstructions au foie & à la rate, que ce
» malade a le plus grand besoin des soins domestiques
» & des secours les plus propres à la cure d'une mala-
» die trop difficile à guérir & sur-tout en prison, ce 18
Messidor, l'an 3^e. de la république. *Signé* ENGUEHARD,
Médecin.

Second Certificat.

» Je soussigné Médecin en chef des prisons & mai-
» sons d'arrêt, certifie que le citoyen représentant du
» peuple Bernard de Saintes, est malade d'obstructions
» au foie & à la rate, que les accidens de cette maladie
» *se multiplient chaque jour*, vu la mauvaise disposition
» de l'ame d'un homme en détention, qu'une fièvre
» lente, des douleurs violentes d'entrailles suivies d'un
» dévoiement âcre, résineux & le plus atrabilaire, *le*
» *détruisent visiblement, & me font un devoir d'attester qu'il*
» *périra s'il ne change d'air & s'il n'est livré à un traitement*
» *le plus prompt* : aux Quatre-Nations le 7 fructidor,
» l'an 3^e. de la république. *Signé* ENGUEHARD, *Méde-*
» *cin.* »

Pour copies conformes aux originaux envoyés au comité de sûreté générale le jour de leur date.

BERNARD DE SAINTES.

Je peux joindre à ces certificats la connoissance qu'ont acquise, par eux-mêmes, de ma mauvaise santé, les représentans Mariette & Bailli, qui, en me voyant, ne purent s'empêcher de dire qu'il ne falloit point de Médecin pour juger que j'étois malade.

Je dois dire qu'un commissaire de l'administration de

police eſt venu m'avertir que le comité avoit ordonné de me tranſporter dans une maiſon de ſanté, mais que cet établiſſement ne ſubſiſtant pas, je ne pouvois aller que dans un hôpital parmi d'autres malades, dont la vue ſeroit un tourment pour moi, & qu'il me conſeilla d'écrire au comité de me laiſſer ici, s'il perſiſtoit à me refuſer la conſolation d'aller chez moi avec mes enfans. Il paroît qu'il y a perſiſté, et que ſi la Convention nationale ne prend un parti, je ſuis deſtiné à ſubir ici le ſort d'un de mes gardiens qui vient de mourir d'une maladie à-peu-près ſemblable à la mienne.

Voici copie de la dernière lettre que j'ai écrite au comité le 9 de ce mois.

CITOYENS COLLÉGUES,

« Si la maladie pouvoit s'ajourner comme vos déli-
» bérations, je ne vous fatiguerois plus de mes plaintes;
» mais liſez le dernier certificat de médecin que je vous
» ai envoyé, qui vous annonce que je périrai ſans les
» prompts ſecours domeſtiques, & mettez vous à la
» place d'un père de malheureux mineurs, qui ſe voit
» mourir ſéparé d'eux; cette idée qui augmente mon
» mal, & votre ſilence me réduiſent au déſeſpoir;
» faudra-t-il donc que je conſomme le reſte du bien
» de mes enfans à faire imprimer des pétitions & des
» certificats de médecin, & que les renvois que vous
» fait la Convention Nationale pour ſtatuer, demeurent
» toujours ſans effet, tandis que d'autres bien moins
» malades que moi ont obtenu d'aller chez eux?
» Ecoutés enfin les cris de la nature & de l'humanité,
» & rendez moi la vie que votre ſilence m'arrrache.

Salut Fraternel. *Signé* BERNARD (de Saintes).

Citoyens collègues, je ne peux vous en dire davantage, & sans doute qu'en attendant le moment d'une justice définitive, vous n'hésiteré pas à me permettre comme à Robert Lindet, d'aller dans ma maison, recevoir au milieu de mes enfans, les secours dont j'ai un si pressant besoin.

BERNARD (de Saintes).

Maison des Quatre Nations, ce 16 Fructidor, an III de la République, une & indivisible.

De l'imprimerie d'HACQUART, rue de Lille, N°. 478.